

## AGENTS TERRITORIAUX

### **Nous ne sommes pas des privilégiés, il faut que notre colère monte d'un cran !**

Alors que tout le monde reconnaît le travail effectué par les agents de la Fonction Publique pendant cette pandémie. Macron, son gouvernement, certains élus locaux en profitent pour mettre en place la loi dite « de la transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 ». Cette loi casse notre statut et aggrave nos conditions de vie au travail.

Pour cette caste citée plus haut qui se croit supérieure, avoir un statut, des garanties collectives, un salaire, du travail, c'est être des privilégiés. Mais eux n'en sont pas bien sûr ! Ils ne parlent pas de la fraude fiscale, des dividendes versés aux actionnaires, des milliards d'exonérations donnés au grand patronat, on ne remet pas l'impôt sur la fortune.....

Non, on s'attaque aux salariés de la Fonction Publique et particulièrement au versant territorial puisque 70 000 emplois seraient à supprimer.

Les privilégiés que nous serions (humour) sont très souvent des agents de la catégorie C (70%), en plus 30% ne sont pas titulaires et très souvent sont des agentes féminines, nos salaires avoisinent le Smic, même après des années d'ancienneté. Pour certains les primes locales aident le quotidien mais elles n'existent pas dans toutes les collectivités locales. Notre pouvoir d'achat a perdu 18% depuis 2000, pas de revalorisation du point d'indice depuis 2010, nos conditions de travail se dégradent, nos collègues dans la grande majorité de catégorie B et A, ne sont pas mieux lotis.

Cette loi va nous faire revenir 37 ans en arrière (26 janvier 1984 création du statut de fonctionnaire territorial), où l'agent communal devenait fonctionnaire et donc indépendant du pouvoir politique. Il obtenait un statut avec des garanties collectives comme la carrière, le traitement, les organismes paritaires (CAP, CTP) et depuis peu les CHSCT. Tout cela est gravement attaqué avec cette loi.

L'employeur aura tous les pouvoirs, ils ont même prévu de réglementer le droit de grève (art 56), en fait on devient des serfs, où il faudra se taire pour obtenir quelques petites broutilles, tu n'auras plus le droit d'exprimer ta colère, ton mécontentement par la grève. Comme cela ne leur suffit pas, ils décident dans cette loi (art 47) de remettre en cause les accords négociés localement sur le temps de travail, il faut que tout le monde travaille 1607H.

Et bien tout le monde n'est pas d'accord, notamment la CGT.

**Nous appelons l'ensemble des agents de la Fonction publique à rejeter l'ensemble de cette loi, à se mobiliser dans un premier temps localement pour construire un rapport de force plus conséquent au niveau du territoire.**

**A rejeter plus spécifiquement les 1607H, qui renient les accords locaux, et remet en cause la libre administration des collectivités locales. Certains élus ont déjà annoncé qu'ils n'appliqueraient pas cette mesure. Pouvons nos élus à faire de même.**

**Construisons ensemble le rapport de forces pour :**

- L'abrogation de cette loi, et la remise en cause des accords locaux pour aller aux 1607h
- L'augmentation du point d'indice de 10% immédiatement et l'intégration de toutes les primes dans le traitement.
- La création d'emplois de fonctionnaires, de meilleures conditions de travail
- la réduction du temps de travail à 32h00 créatrice d'emplois.
- De meilleurs déroulements de carrière

Mobilisons-nous, soyons prêt à réagir. La première réaction pourrait être de renforcer le syndicalisme CGT.

**ENSEMBLE, COMBATIFS, NOUS POUVONS LES FAIRE RECULER !**

Boucau, le 1 mars 2021